

RAPPORT DE GESTION

Présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 26 juin 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ces comptes annuels ont été établis en euros, et les informations chiffrées figurant dans le présent rapport sont exprimées dans cette devise.

Faits marquants de l'exercice 2020

Représentation de l'association

Lors de la session du 26 septembre 2020, l'Assemblée Générale a élu un nouveau Conseil d'administration.

Le Bureau national est ainsi constitué :

- Président : Bernard BASSET
- Vice-présidents : Amine BENYAMINA, Patrick DAIME, Catherine SIMON
- Secrétaire général : Hervé MARTINI
- Secrétaire général adjoint : Dominique KELLER
- Trésorier général : Luc DUROUCHOUX
- Trésorier général adjoint : Jean NORMAND

Projets immobiliers

Bail LAM Amiens (80) : l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 autorise, sous conditions précisées, ci-après la signature d'un bail notarié pour une durée de 17 ans avec le centre hospitalier Philippe PINEL d'Amiens afin de louer le bâtiment dénommé l'Essor sis Route de Paris à Amiens (80) dont ce centre hospitalier est propriétaire pour y héberger les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) que l'ANPAA gèrera sur Amiens.

Ventes Rennes (35) : l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 autorise la vente des locaux de l'ANPAA sis 112B rue Eugène Pottier à Rennes (35) à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine ou d'un expert immobilier indépendant.

Fusion- Absorption

PRMF (36) : l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 a approuvé le traité de fusion de l'Association PRMF par l'ANPAA sous condition suspensive de son approbation par l'Assemblée générale de l'Association PRMF. Cette fusion est effective depuis le 1^{er} janvier 2021.



Externalisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite (Provisions IDR)

Pour rappel, le Conseil d'administration, suite aux décisions prises en décembre 2015 puis en décembre 2018, a pris position d'externaliser totalement les provisions pour indemnités de départ à la retraite. Le contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA avait été doté à fin 2019 à hauteur de 7 875 k€.

Suite à des départs en retraite observés en toute fin d'exercice, une demande de remboursement de 180 k€ avait été formulée, le remboursement est devenu effectif en janvier 2020. Au cours de l'année 2020, le remboursement a été demandé au titre des indemnités de départs en retraite versées à 29 salariés, pour un total perçu du fonds Axa de 642 k€.

Suite à cette opération, et pour s'assurer que le fonds Axa couvre l'intégralité de la provision IDR calculée à fin 2020, un abondement complémentaire de 532 k€ a été décidé fin 2020, et s'est concrétisé sur le 1er semestre 2021.

Cet abondement tient compte des intérêts produits par le fonds AXA depuis la souscription du fonds en décembre 2015.

Entretiens professionnels

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle impose à tous les employeurs :

- La réalisation d'entretiens professionnels de ses salariés a minima tous les deux ans
- La réalisation d'un entretien professionnel de bilan de ses salariés tous les six ans (pouvant être tenu en même temps qu'un entretien professionnel classique)
- De faire faire à chaque salarié *a minima* une formation autre que celles conditionnant l'exercice de son métier

La non-application de ce principe impose un abondement de 3 000 € sur le compte formation de tout salarié concerné par cette non-application

Pour rappel, après consultation de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, et sur la base des informations obtenues par la Direction des Ressources Humaines, une charge à payer avait été constatée à fin 2019 à hauteur de 1 764 k€. L'exercice 2020 constate la seule variation de la charge à payer, inhérente aux mouvements de personnel sur l'exercice 2020.

Contestation d'arrêté de tarification

En 2020, l'Association a réalisé cinq recours contentieux devant les Tribunaux Interrégionaux de la Tarification Sanitaire et Sociale liés au surcoût engendré par l'application à 100 % de la grille indiciaire pour les médecins reconnus spécialistes.

Par ailleurs, dans le cadre du pourvoi formé par le Ministère des Solidarités et de la Santé sur les décisions favorables à l'association rendues par la Cour Nationale de Tarification Sanitaire et Sociale en 2018, le Conseil d'Etat a soumis au Tribunal judiciaire, le 1er avril 2019, une question juridique sur la portée de la CCN 79 et de l'Accord de transfert du 26 mars 2003 au sujet de la rémunération des médecins qualifiés spécialistes en médecine générale.

A la date du présent rapport, il convient de relever que le Tribunal judiciaire, le 9 février 2021, a considéré que la grille de classification de la CCN 79 est applicable auxdits médecins. A la lumière de cette décision, une nouvelle audience du Conseil d'Etat se tiendra le 21 mai 2021



à la suite de laquelle une décision définitive, applicable aux instances en cours, sera rendue dans les prochains mois.

Règlementation Comptable applicable à compter de 2020

Notre association a établi les comptes annuels conformément aux textes comptables réglementaires suivants :

- Règlement ANC 2014-03, dit Plan Comptable Général
- Règlement ANC 2018-06 applicable aux structures à but non lucratif
- Règlement ANC 2019-04 relatif aux spécificités du secteur social et médico-social

Pour les deux derniers textes cités (ANC 2018-06 et 2019-04), l'exercice 2020 constitue le premier exercice de mise en application, laquelle se traduit, entre autres par les modifications comptables suivantes :

- Les subventions d'investissement sur biens renouvelables (intégrées en fonds propres et enregistrées en comptes de classe 1026 ou 1036) n'existent plus ; l'antérieur est reclassé en subventions d'investissement amortissables avec effet rétroactif, c'est-à-dire comme si la règle de reprise progressive en résultat avait toujours été appliquée ; lorsque l'antériorité et/ou l'utilisation de la subvention n'ont pu être retrouvées, le reclassement s'est fait via le report à nouveau
- Les dépenses refusées et non opposables aux tiers financeurs, jusqu'alors classées en comptes 114 et 116, sont reclassées en subdivisions des comptes 115 – résultat sous contrôle tiers financeur
- Les provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations, jusqu'alors classées en fonds propres, n'existent plus ; pour la première année d'application, elles ont été reclassées en fonds dédiés, de même que les dotations et reprises y afférentes

Sur les états de bilan figurant au paragraphe « 3- Bilan de l'exercice 2020 », l'impact de ces retraitements comptables est matérialisé sur les états de variation 2019/2020 sur une colonne spécifique, teintée en jaune.

Pandémie Covid-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et l'ensemble de ses conséquences au niveau légal et réglementaire – la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, la mise en place de confinements sur les périodes mars-mai et novembre-décembre 2020, les mesures de couvre-feu et les limitations d'accueil de public – ont eu, et continuent d'avoir, un impact significatif sur son activité de l'année 2020 et sur le début de l'année 2021, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Les effets de cette crise sur l'association, notamment sur l'activité (eu égard à la gravité des conséquences de la crise sanitaire) sont les suivants :

- Report et/ou annulation des interventions au sein des établissements scolaires, des entreprises
- Report et/ou annulation des stages stupéfiants et autres interventions auprès du public
- Recours à des mesures de chômage partiel pour les salariés pour lesquels le télétravail n'était pas envisageable



Il convient de préciser que, sur les activités médico-sociales, les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) ont été maintenus ouverts durant la durée de l'état d'urgence sanitaire, avec limitation de l'accueil du public.

Il convient également de préciser que les mesures de soutien mises en place par l'Etat en réponse à la pandémie, ont pu se traduire, selon les régions, par l'obtention de crédits non reconductibles exceptionnels.

Compte de résultat de l'exercice 2020

Les comptes annuels consolidés tels qu'ils sont soumis à votre approbation sont présentés selon la forme prévue par le Plan Comptable.

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 fait apparaître pour l'association un excédent de 2.843.435,58 euros contre un excédent de 750.046,16 euros pour les comptes clos au 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les recettes propres (hors cotisations) se sont élevées à 2.320.074 euros contre 3.517.116 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -34 %, directement imputable aux effets de la pandémie, et détaillée ci-après :

Recettes propres	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation	
			en €	%
Prestations réalisées	1 032 660	1 599 648	-566 988	-35,4%
Stages Stupéfiants	518 809	761 163	-242 354	-31,8%
Activités de Formation	254 366	571 259	-316 893	-55,5%
Ventes Matériels Prévention	5 584	20 743	-15 159	-73,1%
Recettes diverses	508 655	564 303	-55 647	-9,9%
TOTAL RECETTES PROPRES	2 320 074	3 517 116	-1 197 042	-34,0%

Le montant des dotations, subventions, autres produits d'exploitation (y compris cotisations) et reprises de fonds dédiés s'élève à 105.931.487 euros contre 97.766.741 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de + 8,4 %, essentiellement portée par celle des dotations globales – avec un impact marqué des crédits non reconductibles – et détaillée ci-après :



Dotations & Subventions & autres produits d'exploitation	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation	
			en k€	%
DGF - Quotas pérennes & Reprises Résultat N-2	76 216 083	72 903 770	3 312 313	4,5%
Crédits non reconductibles	6 900 450	2 959 189	3 941 261	133,2%
DOTATIONS GLOBALES DE FINANCEMENT	83 116 534	75 862 959	7 253 575	9,6%
ARS, CNAM, CNAF, MSA	13 154 544	12 285 441	869 103	7,1%
Etat	1 848 281	1 837 672	10 609	0,6%
Conseils Départementaux	918 857	1 016 038	-97 181	-9,6%
Conseils Régionaux	330 798	387 065	-56 267	-14,5%
Autres subventions	2 303 408	1 860 449	442 959	23,8%
SUBVENTIONS ATTRIBUEES	18 555 888	17 386 665	1 169 224	6,7%
Cotisations	11 136	13 227	-2 091	-15,8%
Autres produits de gestion courante	88 303	50 907	37 396	73,5%
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	99 439	64 133	35 305	55,0%
REPRISES DE FONDS DEDIES	4 159 626	4 452 985	-293 358	-6,6%
TOTAL DGF & SUBVENT° & AUTRES PROD	105 931 487	97 766 741	8 164 745	8,4%

Le montant des reprises sur provisions et transferts de charges s'élève à 1.485.438 euros contre 2.670.416 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -44 % par rapport à l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation de l'exercice, reprises sur fonds dédiés incluses, ont atteint au total 109.739.998 euros pour cet exercice 2020 contre 103.954.274 euros pour celui de l'année passée, soit une hausse de +5,6 % par rapport à l'exercice précédent, pour lequel les charges d'exploitation, dotations aux fonds dédiés incluses, s'élevaient à 102.944.330 euros.

Le montant des achats et charges externes s'élève à 19.124.379 euros contre 19.227.626 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse du montant des achats de -0,5 %, détaillée ci-après :

Achats & charges externes	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation	
			en k€	%
Achats (eau, électricité, fournitures...)	2 609 959	2 606 045	3 914	0,2%
Loyers, charges locatives et copropriétés	4 289 316	4 177 540	111 776	2,7%
Honoraires, frais d'actes et contentieux	3 175 705	3 397 645	-221 940	-6,5%
Transports, déplacements, réceptions	867 727	1 585 570	-717 843	-45,3%
Personnel intérimaire ou détaché	1 182 453	1 135 975	46 478	4,1%
Frais d'entretien et maintenance	1 415 332	1 340 992	74 340	5,5%
Frais d'assurance	938 416	906 678	31 738	3,5%
Autres postes	4 645 471	4 077 182	568 289	13,9%
TOTAL ACHATS & CHARGES EXTERNES	19 124 379	19 227 626	-103 248	-0,5%

Le montant des impôts et taxes (hors taxes sur les salaires) s'élève à 707.004 euros contre 2.366.694 euros pour l'exercice précédent. Cette nette diminution est liée à la charge à payer sur entretiens professionnels constituée pour la première fois en 2019, seule la variation est inscrite en charge sur l'exercice 2020 (voir « Faits Marquants de l'Exercice 2020 »).

Le montant des traitements et salaires s'élève à 48.451.833 euros contre 46.567.843 euros et celui des charges fiscales et sociales à 24.791.963 euros contre 23.719.518 euros soit



respectivement 4.514.824 et 20.277.139 (contre 4.398.296 euros et 19.321.221 euros pour l'exercice précédent), représentant ainsi une hausse pour les premières de + 2,6 % et pour les secondes une hausse de +4,9 % détaillées ci-après :

Charges de Personnel	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation	
			en k€	%
Personnel non médical	40 107 102	37 917 789	2 189 312	5,8%
Médecins	8 344 731	8 650 053	-305 322	-3,5%
Salaires bruts versés	48 451 833	46 567 843	1 883 991	4,0%
Taxes sur salaires	4 514 824	4 398 296	116 528	2,6%
Charges sociales patronales	20 277 139	19 321 221	955 918	4,9%
Charges sociales et fiscales	24 791 963	23 719 518	1 072 446	4,5%
CHARGES DE PERSONNEL	73 243 797	70 287 360	2 956 436	4,2%

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 1.566.734 euros contre 1.427.880 euros pour l'exercice précédent, soit une variation positive de +9,7 %.

Le montant des dotations aux provisions s'élève à 1.814.510 euros contre 2.996.192 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -39 %.

Le montant des dotations aux fonds dédiés s'élève à 10.966.646 euros contre 6.355.538 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +73 %.

Le montant des autres charges s'élève à 203.648 euros contre 283.041 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de -28 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice, dotations aux fonds dédiés incluses, ont atteint au total 107.626.718 euros contre 102.944.330 euros et ont donc augmenté de +4,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2.110.280 euros contre 1.009.943 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +109 %.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à 106.257 euros contre 189.505 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -44 %.

Le résultat exceptionnel ressort pour l'exercice en excédent pour 626.899 euros contre un déficit de -449.402 euros pour l'exercice précédent.

Tenant compte de ces éléments, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un excédent de 2.843.435,58 euros contre 750.046,16 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de +279 %.

Il se décompose ainsi :

- Déficit de -68.608,52 euros relatif aux activités d'administration par le siège et les directions régionales, ainsi que de la prévention (hors Régions Bourgogne-Franche-Comté et Normandie).
- Excédent de 1.800.616,92 euros relatif à l'activité de médico-social (hors Région Bourgogne-Franche-Comté et Normandie).



- Excédent de 991.945,40 euros relatif à l'activité globale de la région Bourgogne-Franche-Comté, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Excédent de 119.481,78 euros relatif à l'activité globale de la région Normandie, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.

Bilan de l'exercice 2020

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de l'Association s'élève à 89.457.389 euros contre 76.891.766 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +16 %, détaillée ci-après :

Bilan - Actif	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation	
			en k€	%
Immobilisations Incorporelles	161 154	199 453	-38 299	-19,2%
Immobilisations Corporelles	15 997 922	15 589 843	408 079	2,6%
Immobilisations Financières	606 332	568 771	37 560	6,6%
ACTIF IMMOBILISE	16 765 408	16 358 067	407 341	2,5%
Avances et Acomptes	96 880	74 180	22 700	30,6%
Créances Redevables	1 277 468	1 500 681	-223 213	-14,9%
Autres Créances	4 445 704	2 319 963	2 125 741	91,6%
VMP	7 165 135	26 964 465	-19 799 330	-73,4%
Disponibilités	58 781 690	29 060 940	29 720 750	102,3%
Charges Constatées d'Avance	925 105	613 470	311 635	50,8%
ACTIF CIRCULANT	72 691 981	60 533 699	12 158 282	20,1%
TOTAL ACTIF	89 457 389	76 891 766	12 565 623	16,3%



Bilan - Passif	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation	
			en k€	%
Fonds propres	329 018	1 938 937	-1 609 918	-83,0%
Réserves	15 614 173	13 855 109	1 759 064	12,7%
Report à nouveau	5 321 138	3 833 918	1 487 220	38,8%
Dépenses refusées & non opposables	-4 534 838	-3 988 215	-546 622	13,7%
Résultats sous contrôle tiers financeur	3 631 628	3 495 938	135 690	3,9%
Résultat de l'exercice	2 843 436	750 046	2 093 389	279,1%
Subventions d'investissement	6 346 355	6 458 229	-111 875	-1,7%
Réserve PV nettes s/actifs immobilisés	7 420 237	7 205 450	214 787	3,0%
Autres provisions réglementées	4 130 786	6 043 419	-1 912 634	-31,6%
FONDS PROPRES	41 101 933	39 592 832	1 509 101	3,8%
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	4 626 916	5 038 994	-412 079	-8,2%
FONDS DEDIES	23 079 138	13 743 785	9 335 352	67,9%
Dettes Financières	1 246 047	1 350 733	-104 687	-7,8%
Dettes Fournisseurs	4 030 561	3 154 850	875 711	27,8%
Dettes Fiscales et Sociales	13 331 507	11 427 382	1 904 125	16,7%
Dettes Diverses	1 342 322	1 673 824	-331 502	-19,8%
Pdts Constatés d'Av.	698 966	909 364	-210 399	-23,1%
DETTES	20 649 403	18 516 154	2 133 249	11,5%
TOTAL PASSIF	89 457 389	76 891 766	12 565 623	16,3%



Le montant des actifs immobilisés s'élève à 34.186.353 euros en valeur brute et à 17.420.945 euros d'amortissement et dépréciations contre respectivement 33.150.822 euros et 16.792.755 euros pour l'exercice précédent. Il en ressort une valeur nette comptable (VNC) correspondant à l'actif immobilisé net pour 16.765.408 euros contre 16.358.067 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 2,5 %, détaillée ci-après :

Poste	VNC		Variation	
	2020	2019	en €	%
Frais d'établissement	10 332	18 149	-7 817	-43,1%
Logiciels informatiques	125 804	180 880	-55 076	-30,4%
Autres immos incorporelles	323	323	0	0,0%
Immobilisations en cours	24 595	0	24 595	ns
Avances & acomptes	100	100	0	0,0%
Immobilisations Incorporelles	161 154	199 453	-38 299	-19,2%
Terrains	1 506 785	1 476 749	30 036	2,0%
Constructions	8 339 468	8 377 201	-37 733	-0,5%
AAI sur constructions	1 904 129	2 021 698	-117 569	-5,8%
Matériel & Equipements	164 726	189 944	-25 218	-13,3%
AAI divers	2 102 269	1 791 520	310 750	17,3%
Véhicules	137 020	222 452	-85 432	-38,4%
Matériel de bureau	40 596	57 574	-16 978	-29,5%
Matériel informatique	495 498	412 151	83 347	20,2%
Mobilier de bureau	320 423	245 498	74 925	30,5%
Immobilisations en cours	987 008	795 055	191 953	24,1%
Avances & acomptes	0	0	0	ns
Immobilisations Corporelles	15 997 922	15 589 843	408 079	2,6%
Titres immobilisés	33 017	32 917	100	0,3%
Prêts	-734	2 112	-2 845	-134,7%
Dépôts & cautionnements	573 927	533 621	40 306	7,6%
Autres immos financières	122	122	0	0,0%
Immobilisations Financières	606 332	568 771	37 560	6,6%
IMMOBILISATIONS	16 765 408	16 358 067	407 341	2,5%

L'actif circulant hors trésorerie (avances et acomptes, créances, charges constatées d'avance) s'élève à 6.846.286 euros contre 4.508.295 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +52 %.

La trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités) s'élève à 65.943.825 euros contre 56.025.404 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 18 %.

Les fonds associatifs s'élèvent à 41.101.933 euros contre 39.592.832 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 3,8 %, dont les principaux mouvements sont détaillés ci-après :

POSTE	31/12/2019	Reclas° ANC	Affectation Résultat N-1	Mvts sur Subv d'invest	Dotations & Reprises	Autres mouvements	31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	1 865 013	-1 538 420					326 593
Réserves statutaires et contractuelles	22 203						22 203
Autres réserves	13 832 907		319 135			1 439 929	15 591 970
Report à nouveau	3 833 918	1 590 075	738 131			-840 987	5 321 138
Fonds propres avec droit de reprise	-418 353	-71 500	-307 220			-103 711	-900 784
Résultat net de l'exercice	750 046	0	-750 046	0	0	2 843 436	2 843 436
Subventions d'investissement s/BNR	6 458 229	19 844		310 401	-442 120		6 346 355
Provisions réglementées	13 248 869	-1 917 799			208 429	11 523	11 551 022
FONDS PROPRES	39 592 832	-1 917 799	0	310 401	-233 691	3 350 189	41 101 933

La diminution des fonds propres sans droit de reprise est exclusivement liée à la nouvelle réglementation comptable applicable aux comptes annuels 2020.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 4.626.916 euros contre 5.038.994 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -8,2 %, dont les principaux mouvements sont détaillés ci-après :

POSTE	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2020
Provisions Indemnité Départ Retraite	0	629 018	-629 018	1 028	1 028
Provisions grosses réparations	400 336		-5 731		394 606
Autres provisions pour risques	1 363 254	494 148	-266 898		1 590 504
Autres provisions pour charges	3 275 404	661 226	-515 088	-780 766	2 640 777
Provisions pour risques et charges	5 038 994	1 784 392	-1 416 733	-779 737	4 626 916

Les fonds dédiés s'élèvent à 23.079.138 euros contre 13.743.785 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +68 % se décomposant de la manière suivante :

Prévention : 8.507.631 euros contre 5.944.749 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 43 %.

Médico-Social : 14.571.507 euros contre 7.799.037 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 87 %.

Les principaux mouvements sur ce poste sont détaillés ci-après :

POSTE	31/12/2019	Reclas° ANC	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2020
Fonds dédiés Prévention	5 944 749		4 683 851	-2 471 504	350 536	8 507 631
Fonds dédiés Médico-Social	7 799 037	1 917 799	6 282 796	-1 688 122	259 998	14 571 507
Fonds dédiés	13 743 785	1 917 799	10 966 646	-4 159 626	610 534	23 079 138



Les dettes financières s'élèvent à 1.246.047 euros contre 1.350.744 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de - 7,8 %. Ce poste est exclusivement constitué de dettes à long terme (emprunts).

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 4.030.561 euros contre 3.154.850 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +28 %.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 13.331.507 euros contre 11.427.382 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 17 %.

Les autres dettes (avances et acomptes, redevables créditeurs, dettes sur immobilisations, autres dettes et produits constatés d'avance) s'élèvent à 2.041.287 euros contre 2.583.188 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -21 %.

Affectation résultat de l'exercice 2020

Nous vous invitons donc à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

-68.608,52 euros, correspondant au déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention (hors régions Bourgogne-Franche-Comté et Normandie) en 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

1.800.616,92 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité médico-social (hors régions Bourgogne-Franche-Comté et Normandie), au compte 11510000 – Résultat sous contrôle Tiers financeur.

991.945,40 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi :

706.651,84 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 10685200 - Excédents affectés à l'investissement,

92.214,40 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 10685700 –Réserve de compensation des charges d'amortissement,

230.766,22 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11010000 - Report à nouveau médico-social,

123.571,21 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11511000 -Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation,

15.743,75 € issu de l'excédent dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 10685200 - Excédents affectés à l'investissement,

-177.002,02 € issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

119.481,78 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de la région Normandie ainsi :



173.653,73 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11010000 - Report à nouveau médico-social,

-54.171,95 € issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

Budget prévisionnel pour l'exercice 2021

Conformément à nos statuts, l'Assemblée générale est appelée à prendre acte du budget de l'Association pour l'exercice en cours. Les budgets de l'exercice 2021 ont été préparés par chacun des établissements et directions régionales dans le courant du 4ème trimestre 2020 ; le budget prévisionnel général de l'association pour l'exercice 2021 a été établi en effectuant le regroupement arithmétique des budgets préparés par les différents établissements et directions régionales, sans qu'une élimination des mouvements internes dits de « liaisons » ne puisse être réalisée. Pour cette raison, la masse des produits et des charges se trouve plus importante comparée à ces mêmes éléments pris dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, selon la méthode désormais retenue par l'Association, il a été demandé aux établissements et directions régionales de distinguer, lors de la préparation de leur BP 2021, les éléments relevant du « budget de reconduction » de ceux relatifs aux éventuelles « mesures nouvelles » demandées ou espérées et qui ne peuvent constituer qu'un développement de l'activité.

En outre, pour la septième fois dans le BP 2021, il a été demandé d'inscrire sur une ligne spécifique l'éventuelle « impasse budgétaire » résultant du constat que l'évolution prévisible de la réalité des dépenses nécessaires au fonctionnement des activités en cours n'est pas totalement couverte par la progression prévisible des financements de reconduction.

Ces situations peuvent résulter de plusieurs facteurs possibles : taux directeur appliqué par les autorités de tarification insuffisant face à l'évolution des charges réelles de l'établissement, financement partiel du GVT, non-financement des médecins spécialistes ou de toute autre charge jugée nécessaire à l'activité

Le budget prévisionnel général de l'exercice 2021 a été arrêté par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 décembre 2019 sous la forme regroupant les seuls éléments du BP « Reconduction ». Le Conseil d'administration n'a pas statué sur les données des BP « mesures nouvelles », aucune certitude ne pouvant être acquise quant à la perception de tout ou partie des financements complémentaires demandés.

La consolidation budgétaire de l'année 2020 conduit à une enveloppe globale de 111.629.751 euros contre une enveloppe de 106.778.164 euros au budget de l'année 2019, soit une hausse de + 4,5 %.

Le tableau suivant récapitule le budget prévisionnel 2021, avec comparatif avec le budget prévisionnel 2020 :

Compte de résultat	Budget 2021	Budget 2020	Variation	
			en €	%
70 - Ventes & prestations	6 048 997	6 175 208	-126 210	-2,0%
73 - Dotation globale (Reprise N-2 inclus)	80 125 732	77 078 707	3 047 026	4,0%
74 - Subventions	17 386 925	16 001 166	1 385 759	8,7%
75 - Autres produits gestion courante	3 556 977	3 378 326	178 651	5,3%
781 - Reprises provisions	471 966	854 299	-382 333	-44,8%
791 - Transferts de charges	7 573	6 200	1 373	22,1%
789 - Reprises de fonds dédiés	1 176 411	776 259	400 151	51,5%
Produits exploitation	108 774 582	104 270 165	4 504 417	4,3%
60 - Achats	3 149 515	3 002 677	146 838	4,9%
61 - Services extérieurs	8 590 393	7 863 998	726 395	9,2%
62 - Personnel extérieur & détaché ANPAA	3 422 651	3 373 016	49 635	1,5%
62 - Autres services extérieurs	8 354 195	7 277 063	1 077 132	14,8%
63 - Impôts et taxes (hors personnel)	664 271	516 445	147 826	28,6%
63 - Impôts et taxes sur rémunérations	5 256 363	5 071 096	185 267	3,7%
64 - Frais de personnel	74 869 373	72 884 132	1 985 241	2,7%
65 - Autres charges gestion courante	4 300 630	3 962 301	338 328	8,5%
681 - Dotations amort. & prov	2 534 023	2 537 193	-3 169	-0,1%
689 - Dotations de fonds dédiés	43 296	72 756	-29 460	-40,5%
Charges exploitation	111 184 710	106 560 677	4 624 033	4,3%
RESULTAT EXPLOITATION	-2 410 129	-2 290 512	-119 616	5,2%
76 - Produits financiers	182 177	113 633	68 544	60,3%
66 - Charges financières	173 167	117 310	55 858	47,6%
RESULTAT FINANCIER	9 010	-3 677	12 686	-345,1%
77 - Produits exceptionnels	790 616	1 105 793	-315 177	-28,5%
67 - Charges exceptionnelles	5 113	56 131	-51 018	-90,9%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	785 503	1 049 662	-264 159	-25,2%
TOTAL PRODUITS	109 747 374	105 489 591	4 257 783	4,0%
Impasse Budgétaire	1 882 375	1 288 573	593 802	46,1%
TOTAL CHARGES	111 362 990	106 734 118	4 628 873	4,3%
Reprise sur résultat N-2	266 761	44 046	222 715	505,6%
RESULTAT EXERCICE	0	0	0	ns

Questions diverses

Pool Solidarité et participations financières attribuées en 2020

Le Pool Solidarité dispose au 31 décembre 2020 de 3.975.781 euros de fonds propres disponibles.

Le tableau ci-dessous résume l'origine et l'utilisation des fonds du Pool depuis sa création en 2004 :

Situation Pool PSI (99-96)	TOTAL	Soisy		Chelles
		Aide aux établ.	Invest.	
Plus-value nette cession Soisy	4 741 365	474 137	4 267 228	
Plus-value nette cession Chelles	1 780 246			1 780 246
Intérêts financiers reçus du Pool Trésorerie	718 537	718 537		
<i>Produits restant à encaisser</i>	-32 227	-32 227		
Encaissement vente Versailles	364 951	364 951		
Financement investissements immobiliers	-1 066 000	-65 000	-1 001 000	
<i>Aides restant à décaisser</i>	15 000	15 000		
Participation versées aux unités	-1 322 392	-1 154 800		-167 592
Apurement déficit BMCM	-463 229	-463 229		
Apurement situations négatives établ clôturés	-500 350	-500 350		
Autres frais décaissés pour établ° et Pool	-260 120	-260 120		
SITUATION PSI	3 975 781	-903 101	3 266 228	1 612 654
Sous-total Solde Soisy & Chelles		2 363 127		1 612 654

Rémunérations des dirigeants bénévoles et salariés

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif a introduit pour les associations dont le budget est supérieur à 150.000 euros et qui reçoivent une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une Collectivité territoriale supérieures à 50.000 euros l'obligation de publier dans leurs comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Conformément aux recommandations formulées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC bulletin 146 – juin 2007 p. 327), cette information doit être fournie dans l'annexe des comptes annuels, de façon globale, et nous la reprenons ci-après non sans rappeler au préalable que les dirigeants bénévoles – c'est-à-dire les membres du Bureau national - ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur mandat. Seuls les frais engagés à l'occasion de leur mission font l'objet d'un remboursement selon des règles fixées par le Conseil d'administration.

Pour l'exercice 2020, les rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés de l'association ont totalisé 259.317 euros.